

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de justice

**Arrêté du 29 MARS 2021  
portant agrément d'administrateurs judiciaires  
et de mandataires judiciaires spécialement habilités  
à procéder à des contrôles occasionnels  
au cours de l'année 2021**

NOR : JUSC2108996A

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles R. 814-42 et R. 814-44 ;

Vu la proposition du président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires en date du 18 mars 2021,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

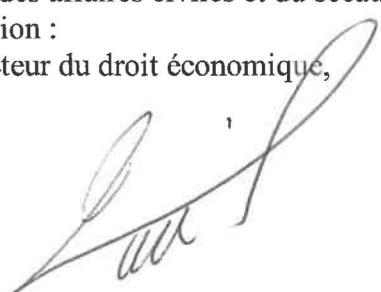
Sont agréés pour procéder aux contrôles mentionnés au troisième alinéa de l'article R. 814-42 du code de commerce les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté, pour l'année 2021.

## **Article 2**

Le sous-directeur du droit économique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **29 MARS 2021**

Le Directeur des affaires civiles et du sceau  
et par délégation :  
Le sous-directeur du droit économique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. ROSSI". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish on the right side.

P. ROSSI